

SIMAJE du Pays de Lourdes

Séance du Comité Syndical
du 29 septembre 2023

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf septembre, le Comité Syndical, dûment convoqué le 22 septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en salle du Conseil Municipal de la Mairie de Lourdes en session ordinaire, sous la présidence de Thierry LAVIT, Président.

Étaient présents :

Thierry LAVIT, Stéphane MILAN, Jean-Marc BOYA, Francis COSTA, Marie PLANE, Christelle LACRAMPE, Lucie ALVES, Emeline LABARRE, Sylvie SILORET, Guy VERGES, Stéphane AGUSSAN, Yolande COURTADE, Stéphane ARTIGUES, Paul-Louis BIVAUD, Paul SADER, Sylvie MAZUREK, Jean-Luc DOBIGNARD, Marie-Henriette CABANNE, Odette MINVIELLE-LARROUSSE, Jean-Georges CRABARIE, Jeannine BORDE, Christine CARRERE, Firmin LOZANO, Nicole PEREZ

Étaient représenté(e)s :

Gérard CLAVE donne procuration à Sylvie MAZUREK
Sandrine MAURA donne procuration à Stéphane AGUSSAN
Philippe ERNANDEZ donne procuration à Jean-Georges CRABARIE
Mohamed DILMI donne procuration à Thierry LAVIT

Étaient excusé(e)s :

Christiane CAZENAVE, David SARROCA, Anthony MARTINEZ, Francine GALY, Marie-Christine POMES, Christiane ARAGNOU, Cécile PREVOST, Patrick LEFORT, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Laurence DEMASLES, Julien LABORDE, Marie ETCHEVERRY, Michel GASTON, Antoine NOGUEZ, Michèle LAVILLE, Cynthia TONOUKOUIN

Secrétaire de séance : Lucie ALVES

N° 1 - DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU
--

Rapporteur : Thierry LAVIT

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

Prennent acte de la présente délibération.

N° 2 - RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SIMAJE 2022

Rapporteur : Jean-Marc BOYA

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- 1°) prennent acte de la communication du rapport d'activités du SIMAJE de l'année 2022,
- 2°) indiquent que le rapport d'activités du SIMAJE 2022 sera adressé aux Maires des communes membres du SIMAJE et que la communication en sera effectuée conformément aux textes en vigueur au sein de chacun des Conseils municipaux.

N° 3 - OPÉRATION "DÉCOUVERTE SPORTS VACANCES" TOUSSAINT 2023

Rapporteur : Sylvie MAZUREK

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- 1°) décident de proposer une opération « Découverte Sports Vacances » sur le site du Palais des Sports à la demi-journée matin et/ou après-midi de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h00, pour un effectif maximum de 36 enfants de 9 à 13 ans durant les vacances de Toussaint, du 23 octobre au 3 novembre 2023,
- 2°) fixent la contribution parentale à 3 euros par demi-journée et par enfant,
- 3°) autorisent Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes découlant de la présente délibération.

N° 4 - ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES DE TOUSSAINT 2023

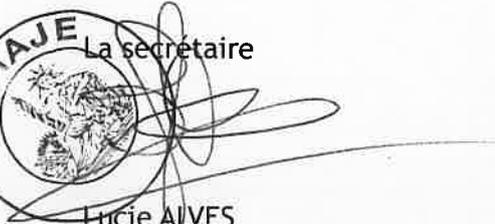
Rapporteur : Sylvie MAZUREK

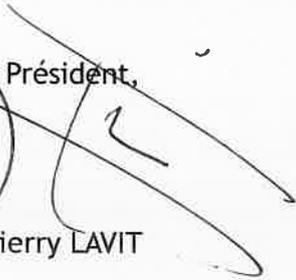
Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- 1°) décident d'ouvrir un accueil de loisirs, pour les enfants âgés de 3 à 13 ans, sur le site du Lapacca à Lourdes regroupant à la fois l'école maternelle du Lapacca et l'école élémentaire du Lapacca qui ont été fusionnées en école primaire. L'accueil de loisirs sera ouvert à la journée ainsi qu'à la demi-journée de 7h30 à 18h30 pour un effectif maximum de 190 enfants durant les vacances de Toussaint 2023, du 23 octobre au 3 novembre 2023,
- 2°) fixent les tarifs comme suit :

Quotient familial	Par enfant et par jour	Par enfant et par 1/2 journée
-150	5,00 €	2,50 €
-300	6,40 €	3,20 €
-600	7,80 €	3,90 €
-900	9,20 €	4,60 €
-1200	10,60 €	5,30 €
-1500	12,00 €	6,00 €
-2000	13,40 €	6,70 €
+ 2000 et sans QF	14,80 €	7,40 €
Surcoût extérieur	+ 4,00 €	+ 2,00 €

3°) autorisent Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes découlant de la présente délibération,


 La secrétaire

 Lucie ALVES


 Le Président,

 Thierry LAVIT

